

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

Objet inscrit à l'ordre du jour à la demande des habitants :

Quartier Château d'Eau-Coq-Moutons-Poussins : aménagement en vue de supprimer la circulation de transit.

- 6B – 1 C.P.A.S.- Compte 2006.
- 1A – 1 Service Prévention.- Approbation de la convention Eurotop 2007.
- 2A – 1 Personnel.- Règlement sur l'interruption de carrière.- Modification.
- 2C – 1 Achat d'un système de reprographie multifonction.- Prise pour information de la décision du Collège échevinal.
- 2C – 2 Police de la circulation routière.- Règlement général complémentaire.- Voiries communales.- Abrogation, rectification et nouvelles dispositions.
- 2D – 1 Eglise Anglicane Unifiée.- Modifications budgétaires pour 2006.- Avis.
- 2D – 2 Eglise Anglicane Unifiée.- Elections 2007.- Communication.
- 3A – 1 Achat d'une potence manuelle pour camion.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, de la décision du Collège échevinal fixant les conditions du marché.
- 3A – 2 Divers bâtiments communaux.- Remplacement ou réparations de toitures et gouttières.- Lot I.- Château du Wolvendael.- Renouvellement de la toiture et des corniches.- Approbation du dépassement de la dépense.- Prise pour information.
- 3A – 3 Divers bâtiments communaux.- Remplacement de châssis.- Lot IV.- Château du Wolvendael.- Remplacement des volets ainsi que la mise en peinture de tous les volets.- Approbation du dépassement de la dépense.- Prise pour information.
- 3A – 4 Maison communale.- Lot I.- Aménagement du rez-de-chaussée et des étages.- Approbation des travaux complémentaires.- Prise pour information.
- 3A – 5 Divers bâtiments.- Interventions et achats divers pour installations techniques.- Ecole du Longchamp.- Installation d'un nouveau portail.- Prise pour information de la décision du Collège échevinal modifiant les conditions du marché en application de l'article 234bis de la nouvelle loi communale.
- 3A – 6 Divers bâtiments.- Aménagement et modernisation de divers locaux.- Bâtiment scolaire Stroobant.- Réparation de la porte d'entrée.- Prise pour information de la décision du Collège échevinal approuvant les conditions du marché en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale.
- 3B – 1 P.P.A.S. n°65 Nœud ferroviaire Moensberg.- Décision d'élaborer le P.P.A.S..
- 3B – 2 P.P.A.S. n°64 Groeselenberg.- Levés topographiques.- Mission confiée à un bureau privé.- Prise pour information de la décision du Collège échevinal relative à l'élaboration du fond de plan.
- 3D – 1 Police de la circulation routière.- Règlement général complémentaire.- Voiries communales.- Nouvelles dispositions.
- 3D – 2 Police de la circulation routière.- Règlement général complémentaire.- Voiries communales.- Abrogations, rectification et nouvelles dispositions.
- 3D – 3 Police de la circulation routière.- Règlement général complémentaire.- Voiries communales.- Abrogations, rectifications et nouvelles dispositions.
- 5A – 1 Suppression du règlement-taxe sur la force motrice au premier janvier 2007.
- 5D – 1 A.S.B.L. Service Ucclois de la Jeunesse.- Budget 2008.

5D – 2 Subsidés exceptionnels au Royal Wellington THC et au Royal Uccle Sport THC.

6A – 1 Service Prévention.- Sécurisation des Logements sociaux.

9 – 1 Approbation du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2008.

9 – 2 Propriétés communales.- Immeuble chaussée d'Alseberg, 860.- Copropriété Commune/C.P.A.S. d'Uccle.- Remplacement du tableau électrique général à basse tension, dans les parties communes.- Marché unique pour l'exécution conjointe des travaux.- Désignation du pouvoir adjudicateur agissant pour compte de l'autre.

Objets inscrits à l'ordre du jour à la demande de Conseillers communaux :

1. **M. Desmet** :

Fermez ces portes, svp.

Questions écrites :

M. de Lobkowitz :

**08/01** Occupation privative d'une partie du domaine public par les friteries.- Liste des friteries payant une redevance et liste des friteries privilégiées n'en payant pas.- Raisons de la différence.

**08/02** Les 10 km d'Uccle.

**08/03** Occupation par une personne privée d'une parcelle de terrain, propriété communale, montant de la redevance.

Uccle, le 15 janvier 2008.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Collège,

Frieda THEYS

Armand DE DECKER  
Bourgmestre.